

## POSITION DE L'AREPO SUR LA FEUILLE DE ROUTE DE LA CE CONCERNANT LA REVISION DES REGLES RELATIVES A L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Dans le cadre de la stratégie "de la ferme à la table", la Commission européenne a annoncé plusieurs actions visant à faciliter le passage à des régimes alimentaires plus sains et plus durables. En particulier, afin de permettre aux consommateurs de faire des choix alimentaires sains en comprenant les informations figurant sur l'étiquetage, **la CE a l'intention d'établir un étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé sur le devant des emballages (FOPNL, acronyme anglais pour front-of-pack nutrition labelling)** ainsi que de **définir des profils nutritionnels, à la base du FOPNL**, dans le but d'empêcher l'utilisation d'allégations nutritionnelles ou de santé sur des aliments riches en graisses, en sucres et en sel, qui pourraient induire les consommateurs en erreur sur l'état nutritionnel global d'un produit.

L'AREPO convient avec la Commission européenne que l'un des plus grands défis à venir est de pouvoir consommer et manger dans les limites de la planète et en préservant la santé. Nous pensons qu'il est nécessaire d'évoluer vers des comportements plus durables et plus sains. Néanmoins, l'AREPO **crain**t que la combinaison des actions susmentionnées ne nuise aux produits de l'UE couverts par les systèmes de qualité de l'UE, limitant ainsi l'impact des efforts en cours pour exploiter pleinement leur potentiel<sup>1</sup>.

Il ne faut pas oublier que les indications géographiques (IG) de l'UE sont souvent **associées à la production de biens publics**, considérés en termes de développement rural durable, de croissance et d'emploi, de diversification de l'économie rurale, de protection des ressources naturelles et du paysage, de bien-être des animaux d'élevage, de sécurité alimentaire, de sûreté alimentaire et de traçabilité.<sup>2</sup>conséquence, outre le fait qu'**elles sont** l'expression de la culture et de l'identité de l'UE et qu'**elles représentent** 15,5 % du total des exportations agroalimentaires de l'UE<sup>3</sup>, **elles contribuent de plusieurs manières à la durabilité** (sociale, économique, environnementale) **et à un système alimentaire<sup>4</sup> durable**, représentant des **instruments essentiels pour atteindre les objectifs au cœur de la stratégie "de la ferme à la table"**.

En outre, elles sont la garantie d'un produit sûr, traçable et de qualité, leur production respectant strictement les conditions et les normes détaillées dans le cahier des charges.

Par conséquent, l'AREPO souhaite recommander à la Commission européenne de consacrer ses efforts en priorité à **plus d'éducation alimentaire et une meilleure communication sur l'importance d'une alimentation diversifiée et équilibrée et sur la manière dont les indications géographiques et les produits de qualité de l'UE peuvent y contribuer.**

### 1. FOPNL : LE RISQUE POUR LES IG DE L'UE D'UNE INFORMATION NUTRITIONNELLE BANALISEE

En se concentrant sur l'objectif d'établir un étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé sur le devant des emballages, l'AREPO se félicite de l'engagement pris par la Commission d'analyser différentes options politiques afin d'évaluer laquelle est la meilleure<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> [Denrées alimentaires et boissons - Régime des indications géographiques de l'UE \(révision\)](#)

<sup>2</sup> [Prise de position de l'AREPO sur l'évaluation par la Commission européenne des indications géographiques et des spécialités traditionnelles garanties protégées dans l'UE](#), janvier 2020

<sup>3</sup> Étude sur la valeur économique des systèmes de qualité, des indications géographiques (IG) et des spécialités traditionnelles garanties (STG) de l'UE, 2020. AND-International, Direction générale de l'agriculture et du développement rural (Commission européenne), ECORYS

<sup>4</sup> [Renforcer les systèmes alimentaires durables par le biais des indications géographiques : Une analyse des impacts économiques](#), FAO, Rome, 2018

<sup>5</sup> [Analyse d'impact initiale, proposition de révision du règlement \(UE\) n° 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires](#)

En fait, l'AREPO estime qu'il serait très risqué de se concentrer uniquement sur l'option 4 de l'analyse d'impact initiale, c'est-à-dire un FOPNL utilisant un code couleur combiné à un indicateur gradué, tel que le Nutriscore. L'AREPO est convaincue que cette option ne sera pas adaptée à l'objectif visé, en raison de la simplification excessive des informations fournies. Nous soutenons que ce type de FOPNL fournira des informations claires et précises aux consommateurs, notamment en ce qui concerne les IG.

En détail, l'AREPO tient à souligner que :

- Tout système à code couleur avec un indicateur gradué **simplifie à l'extrême les informations nutritionnelles d'un produit.**

Les fruits et légumes exclus, les indications géographiques et certains produits à ingrédient unique (charcuterie, fromage, huile d'olive) loués pour leur valeur nutritionnelle dans le cadre d'un régime alimentaire équilibré, **peuvent être désavantagés par une présentation nutritionnelle banalisée.**

- Le Nutriscore ne tient pas compte de l'**apport alimentaire**, ni du **régime alimentaire équilibré quotidien**, ni de la notion **d'alimentation de plaisir.**

En effet, ce système attribue des points en **fonction de la composition nutritionnelle pour 100 g ou 100 ml de produit.** Ainsi, certains produits alimentaires, par exemple les produits festifs, seront classés comme mauvais **sans tenir compte de la faible fréquence et de la faible quantité de consommation.**

De plus, comme le souligne le rapport de la CE sur les initiatives d'étiquetage sur le devant des emballages<sup>6</sup>, le biais visuel consistant à **percevoir certains aliments comme sains** peut conduire à **sous-estimer la quantité et le contenu énergétique**, en se laissant aller à une consommation excessive de nourriture ou à des portions trop grandes.

- Le Nutriscore ne prend pas en compte le **niveau de transformation d'un produit.**

Cela signifie que, dans l'évaluation fournie par le Nutriscore, certains aliments ultra-traités et industriels pourraient être plus performants que les produits traditionnels et très peu transformés, comme les IG, dont la production répond à des conditions et des normes très strictes décrites dans le **cahier des charges.**

- En raison de leur composition et des caractéristiques traditionnelles détaillées dans le cahier des charges, il est **rarement possible de reformuler les IG.** Leurs profils nutritionnels et leurs techniques de production ne peuvent être modifiés **sans changer la nature même du produit.**

C'est pourquoi l'AREPO met également en garde contre l'impact possible sur les IG des actions 15 et 16 du plan d'action "de la ferme à la table" :

- L'intention de la Commission de **stimuler la reformulation des produits** (action 15) et d'**établir des profils** nutritionnels pour limiter la promotion (via des allégations nutritionnelles ou de santé) des aliments riches en graisses, en sucres et en sel (action 16) pourrait représenter **une menace sérieuse pour les IG si elles ne sont pas considérées comme une exception à ce processus.** Ces actions devraient être limitées aux produits industriels.

## 2. L'EDUCATION NUTRITIONNELLE VERS UNE ALIMENTATION DIVERSIFIÉE ET ÉQUILIBRÉE

Par la présente, l'AREPO souhaite **réitérer son soutien à l'intention de la Commission de donner aux citoyens et aux consommateurs de l'UE les moyens d'adopter des comportements plus durables et plus sains.**

<sup>6</sup> Commission européenne, [Rapport concernant l'utilisation de formes d'expression et de présentations complémentaires de la déclaration nutritionnelle](#), COM(2020) 207 final

Pour toutes les raisons exprimées précédemment, nous encourageons la Commission à analyser l'impact de plusieurs options politiques, sans se concentrer *a priori* sur un FOPNL utilisant un code de couleur combiné à un indicateur gradué, comme le Nutriscore.

Néanmoins, à la lumière des considérations précédentes, **notre priorité est de souligner que le FOPNL ne peut engendrer tout seul un changement à long terme aussi ambitieux.**

En effet, la lutte contre une alimentation déséquilibrée, reconnue comme cause de plusieurs maladies mortelles, **nécessite une éducation nutritionnelle afin d'améliorer la compréhension et l'utilisation par les consommateurs des informations éventuellement fournies par l'étiquetage nutritionnel.**

**En conséquence, l'AREPO souhaite recommander à la Commission européenne d'orienter ses efforts vers plus d'éducation alimentaire et une meilleure communication sur l'importance d'une alimentation diversifiée et équilibrée et sur la manière dont les indications géographiques et les produits de qualité de l'UE peuvent y contribuer.**

Le message principal devrait être axé sur l'idée de "*manger moins mais mieux*", en réintroduisant la notion de **portion** et d'**apport quotidien**, combinée à l'adoption d'un mode de **vie plus actif pour inverser les conséquences de la sédentarité.**

En outre, l'accent doit être mis sur la priorité de la **diversité alimentaire**, qui englobe différentes catégories d'aliments, de goûts, de saisonnalité, de fraîcheur, de culture et de compétences dans la production.

Les AOP et IGP de l'UE s'inscrivent dans ce contexte. Il convient de noter **que de nombreuses IG sont associées à des régimes spécifiques reconnus pour leur intérêt en termes de nutrition**, comme le prouve l'exemple renommé du régime méditerranéen. Les modes traditionnels de culture des plantes et d'élevage des animaux, l'influence des conditions naturelles, les pratiques humaines ainsi que les méthodes traditionnelles de transformation et de conservation sont déterminants pour la qualité nutritionnelle des produits IG. Ainsi, **les IG ont un grand potentiel pour jouer un rôle important dans le passage à des régimes alimentaires plus sains**, grâce à leurs propres qualités, notamment nutritionnelles et organoleptiques, et à leur influence sur les comportements des consommateurs.<sup>7</sup>

Si la Commission européenne devait faire avancer la proposition d'introduire un FOPNL obligatoire au niveau de l'UE, applicable également aux IG de l'UE, **l'AREPO demande à la Commission d'établir d'autres moyens de communiquer la haute qualité de ces produits aux consommateurs, en envisageant éventuellement la manière d'impliquer les producteurs et les consortiums dans ce processus.**

En conséquence, l'AREPO aimerait encourager la Commission européenne à :

- **Continuer à allouer un budget important à la promotion des systèmes de qualité de l'UE.** Une stratégie de promotion solide sera essentielle pour faire comprendre aux consommateurs les caractéristiques bénéfiques des produits dotés d'une IG ;
- **Accroître la recherche scientifique sur l'IG et le profil nutritionnel, en encourageant la publication de données et de résultats.** La disponibilité des données facilitera leur partage entre les chercheurs, les organisations internationales et nationales, les décideurs politiques ainsi que la sensibilisation des producteurs à la qualité nutritionnelle de leurs produits et à leur impact sur la santé.
- **Mieux impliquer les producteurs, en les encourageant à fournir des informations complètes sur leurs produits et sur leur lien avec l'origine.**

<sup>7</sup> Forum FAO-origine sur la contribution aux DDG par la qualité liée à l'origine géographique, "[Contribution des indications géographiques à une alimentation saine et durable](#)", Document de référence

L'[Association des régions européennes pour les produits d'origine \(AREPO\)](#) regroupe 33 régions européennes et plus de 700 associations de producteurs pour plus de 50% des IG européennes. L'AREPO vise à promouvoir et à défendre les intérêts des producteurs et des consommateurs des régions européennes qui s'engagent à promouvoir des produits agroalimentaires de qualité.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Francesca Alampi, **Chargée de mission** [info@arepoquality.eu](mailto:info@arepoquality.eu)

Giulia Scaglioni, **Chargée de mission** [policyofficer@arepoquality.eu](mailto:policyofficer@arepoquality.eu)